

SEANCE DU 18 décembre 2017

Le dix-huit décembre deux mille dix-sept à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 12 décembre 2017, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Michel Le Gall, Nathalie Pichot, Denis Pouliquen, Sophie Fagot, Anne-Marie Girard, Romuald Lecoq, Olivier Pellicant, François Riou, Alexandre Campagne, Stéphane Quillevere.

Absents excusés : Rachel Réault qui donne pouvoir à Louis Fagot, Anyvonne Lostanlen

Secrétaire de séance : Michel Le Gall

Le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Nouveaux statuts du SDEF et éclairage du parking de la mairie

- Nouveaux statuts du SDEF **D2017-12-001**

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la réunion du comité en date du 13 novembre 2017, les élus du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts. Il expose aux conseillers les modifications proposées dans la note de synthèse.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour, les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

- Convention financière : **D2017-12-002**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une convention financière a été proposée par le SDEF concernant la reprise de l'éclairage public rue de la Gare pour alimenter l'éclairage du parking de la mairie. Il expose les modalités de la convention et indique au conseil que le montant de la participation financière s'élève à 2.750€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le SDEF.

2/ Centre d'animation locale

- Subvention de fonctionnement 2017 : **D2017-12-003**

Pour l'année 2017, Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le montant de la subvention de fonctionnement 2017 pour le Centre d'Animation Locale ne comprenait pas la rémunération de l'animateur pour les entraînements de football, comme indiqué lors du conseil du 21 novembre 2016. Il précise que cette rémunération correspond à 4h par semaine soit $144 \text{ h} * 14,58\text{€} = 2.100\text{€}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, décide de verser le montant restant dû de 2.100 €.

- Contrat éducatif local : **D2017-12-004**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un versement de 3.700€ a été reçu de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Cette somme est à reverser au Centre d'Animation Locale dans le cadre du Contrat Educatif Local. Après en avoir délibéré, le Conseil, à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à reverser cette somme.

- Convention intercommunale subvention 2018 : D2017-12-005

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention du Centre d'Animation Locale avec les communes de Commana – Guimiliau – Locmélar portant sur l'animation locale, les animations « ados » et le centre de loisirs, pour l'année 2018. Il précise que la fréquentation a été plus forte pour Guimiliau cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année 2018, avec versement d'une subvention par cinquième dès le mois de janvier 2018, à hauteur d'un montant total de 35.073,59 €.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un fourgon a été acheté par le Centre d'Animation Locale pour le transport des enfants. Une subvention de 15.000€ a été versée par la CAF. L'association va contacter plusieurs entreprises pour une aide financière sur le montant restant à payer.
- TAP 2018 : Monsieur le Maire indique que les autres communes concernées par les TAP étudient les différentes solutions envisagées. Une décision devra être prise pour mi- mars.

3/ Travaux route de Kermat D2017-12-006

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le plan des travaux envisagés route de Kermat (partie Nord), validé par l'Architecte des Bâtiments de France, le CAUE et l'Agence Technique départementale. Il propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire. Il précise également que si le dossier est accepté, une consultation, un appel d'offres et une présentation aux riverains auront lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

4/ Décision modificative D2017-12-007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante, permettant de régler les frais d'étude éventuels, avant le vote du budget 2018 :

+ 50.000 € (article 2031 – Chapitre 20 – Dépenses d'investissement)

- 50.000 € (article 2315 – Chapitre 23 – Dépenses d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, décide de prendre la décision modificative comme ci-dessus.

4/ Autorisation budgétaire D2017-12-008

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2017. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif 2018.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Article	Libellé nature	Budget 2017 en €	Anticipation sur crédits 2018 en €
2031	Frais d'études	50.000	12.500
	CHAPITRE 20	50.000	12.500
2135	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	4.500	1.125
21578	Autre matériel et outillage de voirie	25.000	6.250
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	7.100	1.775
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1.000	250
2184	Mobilier	4.500	1.125
2188	Autres immobilisations corporelles	1.000	250
	CHAPITRE 21	43.100	10.775
2313	Constructions	10.000	2.500
2315	Installations, matériel et outillage techniques	265.000	66.250
	CHAPITRE 23	275.000	68.750

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guimiliau à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2017. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif 2018.

5/ Comptes-rendus de commissions CCPL

- Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil communautaire aura lieu le 19/12/2017.
- Ordures ménagères : des changements sont toujours en cours d'étude concernant le ramassage des ordures ménagères sur la CCPL.
- GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions Inondations : une évaluation de la taxe aura lieu pour 2018.
- Directeur Général des Services : Erwan Le Floch remplace Jean-Pierre Berthou.
- COPIL petite enfance : un état des lieux par rapports aux différents équipements a été fait. Certaines communes ont demandé à pouvoir bénéficier des services de halte- garderie et relais assistantes maternelles. A partir de janvier 2018, la séance d'éveil bébé qui était assurée une fois par mois par le relais assistantes maternelles sera supprimé sur Guimiliau.
- Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine : les travaux ont pris un peu de retard.

6/ Questions diverses :

- Romuald Lecoq indique qu'il a échangé avec des techniciens de la SNCF concernant le passage à niveau route de la gare. Ils ont précisé qu'une demande pouvait être déposée à la SNCF pour une remise à niveau, afin d'éviter le frottement des véhicules.
- L'activité « recouvrement fiscal » (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière) de la Trésorerie de Landivisiau est transférée vers le service des impôts des particuliers (SIP) de Morlaix. A compter du 1^{er} janvier 2018, le Centre des Finances Publiques de Landivisiau est une Trésorerie spécialisée Secteur Public Local.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le **12 janvier 2018 à 18h30** à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h10.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN Absente excusée	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE	Rachel REAULT Absente excusée qui donne pouvoir à Louis Fagot	